

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de PORT SAINTE MARIE

Enquête Publique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Sainte-Marie

Par arrêté en date du 25 juillet 2022, le Président de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Sainte-Marie. Elle se déroulera à la mairie de Port-Sainte-Marie, du **01 septembre au 03 octobre 2022 (17h30)** (inclus).

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur Bernard LINARES, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat (en retraite).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête du projet de révision allégée du PLU pourra être consulté :

- **Au siège de l'enquête : en mairie de Port-Sainte-Marie** située Place Jean Barennes - 47 130 PORT-SAINTE-MARIE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au jeudi : 8 h - 12 h / 13 h - 17 h 30 et le vendredi : 8 h 30 - 12 h / 13 h - 16 h 30.
- **A l'accueil du siège de la communauté de communes** – 30 rue Thiers, 47 190 AIGUILLON, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h - 12h / 14h - 17h.

Le dossier d'enquête publique mis en place à la mairie de Port-Sainte-Marie sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les observations et propositions du public peuvent être consignées.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées de manière dématérialisée à l'adresse suivante : **ep.psm@portsaintemarie.fr** ou par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Port-Sainte-Marie – place Jean Barennes, 47 130 Port-Sainte-Marie.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Gratuitement sur un poste informatique à la mairie de Port-Sainte-Marie aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Sur le site internet de la communauté de communes : www.cc-cantonprayssas.fr et de la commune : www.portsaintemarie.fr

Les courriers, courriels, et autres documents transmis seront annexés au registre d'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'enquête pendant toute la durée de l'enquête.

M. Bernard LINARES, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la **mairie de Port-Sainte-Marie** :

- **Le jeudi 01 septembre de 08h30 à 11h30 ;**
- **Le mardi 27 septembre de 14h30 à 17h30 ;**
- **Le lundi 03 octobre de 14h30 à 17h30.**

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an à la mairie de Port-Sainte-Marie, au service urbanisme de la communauté de communes et sur son site internet, ainsi qu'à la préfecture de Lot-et-Garonne aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au : Service urbanisme de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas à Aiguillon.

Fait à Aiguillon, le 25 juillet

